

ASSEMBLEE PLENIERE REGIONALE
29 mars 2018

**GESTION DU PERSONNEL DU SIEGE, DES ANTENNES LOCALES
ET DES LYCEES – INDEMNITES DE DEPART VOLONTAIRE**
Rapport n°1451

Intervention de François JACQUART
Pour le groupe « l'Humain D'Abord - PCF - Front de Gauche »

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président,

La délibération que vous nous proposez vise à adapter la délibération prise le 7 juillet 2016 qui consistait à mettre en application le décret du 18 décembre 2009 qui a créé une indemnité de départ volontaire dans la fonction publique territoriale et à la généraliser à l'ensemble du personnel de la région.

Au-delà des questions techniques de mise en place sur lesquels nous notons que vous baissez les montants alloués de la délibération précédente au vu, vraisemblablement, du montant déjà versé pour peu de départs : soit 1.892.000 euros pour 29 départs soit une moyenne de 65 000 euros

par départ, le fond de l'objectif reste le même : la baisse recherchée des effectifs.

Vous arguiez, à l'époque, de la fusion Auvergne Rhône Alpes pour cette mise en place généralisée. Or seuls 13 départements sont motivés par cette raison.

Nous savions pertinemment que votre objectif, d'ailleurs mis en avant pendant votre campagne électorale était la réduction de la masse salariale, peu importait le motif.

Cet objectif rejoint ainsi la volonté du Président Macron de baisser le nombre d'emplois publics dans les collectivités locales. La seule différence, il faut le reconnaître, c'est le nombre et la vitesse de cette diminution. Pour le reste, vous êtes raccord avec Jupiter.

Comme quoi, on le voit qui se ressemble peut s'assembler, c'est ce qui conduit une partie de votre majorité à soutenir le gouvernement et à vous soutenir.

Le choix idéologique de réduire le nombre de fonctionnaire est un marronnier des libéraux de tous poils et depuis des années. C'est le vieux monde libéral. Tout change mais rien ne change. Quand on est libéral on est libéral.

Le statut des personnels, dont certains, sûrement vous-même, rêvent de le

voir supprimé au plutôt, comme celui des cheminots, ne permet pas en l'état de réduire le nombre de postes de titulaires. Ils ont une garantie d'emploi statutaire, quelle horreur...

Alors en attendant et tout en limitant l'engagement financier, vous en remettez une couche par cette délibération.

Et pourtant, vous ne pouvez ignorer plus longtemps la réalité de services de la région qui sont en sous effectifs au regard du travail à fournir.

La conséquence en est le nombre de salariés en « burn out » et par conséquent l'augmentation du nombre d'arrêts de travail.

C'est pour cette raison que nous vous proposons un amendement qui précisait que la masse salariale des postes libérée par les départs volontaires permettra de renforcer les services en souffrance en termes d'effectifs.

Nous pensons que ces postes seront utiles à notre collectivité et à l'intérêt des territoires.

Sans acceptation de notre amendement, votre choix de réduire la masse salariale est de nouveau acté et donc nous voterons contre la mise en place de la prime de départ.

François Jacquart

Conseiller Régional 07